



Déclaration Liminaire

CAP du 5 novembre 2025

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis en cette instance pour aborder les situations individuelles et notamment les recours relatifs aux CREP. Une fois n'est pas coutume, nous constatons que certains recours, pourtant transmis dans les délais aux services déconcentrés n'ont pas été communiqués à l'administration centrale. **Ces négligences privent les agents d'un droit fondamental que cette instance paritaire est censée garantir.**

Les agents vont donc entamer la nouvelle campagne de CREP 2026 sans que leurs recours aient été étudiés.

Notre Organisation Syndicale s'interroge sur ces dysfonctionnements qui ne portent jamais à conséquence à l'endroit des cadres concernés.

Monsieur le Président,

FO Justice PJJ rappelle que les enjeux liés aux comptes rendus d'évaluation professionnelle ne cessent de croître. Pour rappel, le CREP a des incidences directes sur l'avancement, l'inscription sur les listes d'aptitude, la mobilité du fait du profilage et l'attribution du CIA.

Notre Organisation Syndicale exige que les campagnes de CREP soient menées avec rigueur, objectivité et bienveillance. Les délais réglementaires doivent être respectés, les cadres formés, les agents clairement informés de leurs droits et des modalités de recours.

Or, nous constatons des dérives récurrentes en matière de conduite des entretiens.

FO Justice PJJ dénonce :

- ▶ **Des comptes rendus pré-remplis avant la tenue de l'entretien.**
- ▶ **Des échanges qui laissent place à des règlements de compte.**
- ▶ **Des écarts béants entre les propos tenus lors de l'entretien et les retranscriptions écrites.**
- ▶ **L'absence d'objectifs initiaux, des jugements discriminatoires et du chantage au CIA**

Monsieur le Président,

Nous tenons à rappeler que l'évaluation professionnelle doit rester un moment d'échange bienveillant au service du développement professionnel des agents et non un outil de représailles déguisées.

Nous tenons également à souligner que le nombre de CREP proposé à l'ordre du jour reste largement inférieur à la réalité du terrain. En effet, de nombreux agents renoncent à engager un recours, découragés par la lourdeur de la procédure, l'absence de réponse des cadres dans des délais raisonnables ou encore le manque d'informations sur leurs droits.

La campagne de CREP est également un indicateur sur l'impact du CJPM dans les services de milieu ouvert. Nous constatons que certains agents font l'objet de griefs infondés sur leur niveau de productivité. Les mesures en attente, les taux d'absentéisme élevés, l'insuffisance de renforts ne relèvent pas de la responsabilité des agents. Il est inaudible que ces derniers fassent l'objet de remontrances dans le cadre des évaluations professionnelles. A ce titre, **Notre Organisation Syndicale réclame des renforts supplémentaires pérennes dans les services de milieu ouvert et la baisse de normes.**

Monsieur le Président,

FO Justice PJJ profite de cette instance pour vous alerter une nouvelle fois sur le non-respect des procédures s'agissant des postes profilés. Le nombre d'agents rencontrant des difficultés lors des mobilités ne cesse de croître.

Raison pour laquelle, **Notre Organisation Syndicale réitère sa revendication visant à mettre fin au profilage**. Les effets néfastes sont nombreux tels que l'iniquité de traitement, l'opacité des sélections, la poursuite du réseautage, le contournement par le recours au non-classement, le recrutement de contractuels malléables et la non-publication de certains postes.

Compte tenu des dérives non contestables, **Notre Organisation Syndicale réclame le retrait de la disposition imposant la transmission des CREP pour les candidatures, la systématisation des comptes rendus d'entretien et la communication du rang de classement à chaque candidat.**

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons passer sous silence la campagne désastreuse d'attribution du CIA. Il y a en l'espèce aucune homogénéité entre les régions tant sur la mise en paiement que sur les critères d'attribution. Chacun semble faire selon des critères flous, des choix opaques et contestables. Une harmonisation par le haut devient indispensable pour éviter les mécontentements d'agents privés d'une rente financière non négligeable. Nous tenons à avoir une pensée pour nos collègues contractuels qui ne bénéficient pas du CIA et demandons à l'administration d'entrevoir une disposition permettant de compenser cette injustice

Monsieur le Président,

FO Justice PJJ profite de cette instance pour réaffirmer son opposition à la déconcentration des sanctions disciplinaires de premier groupe. Nous continuons de demander le retrait de cette prérogative disciplinaire. En cas de refus, nous exigeons la garantie de la transmission d'une convocation officielle de l'administration afin de garantir le droit au contradictoire.

Monsieur le Président,

FO Justice PJJ rappelle que les dispositifs d'insertion ont besoin des professeurs techniques et leur apport est indispensable pour les jeunes que nous prenons en charge.

FO Justice PJJ se réjouit de la mise en place d'un concours culture et savoir de base en 2026 mais cela reste insuffisant et ne doit pas éluder l'abandon du corps des professeurs techniques.

Toujours en matière d'insertion, **Notre Organisation Syndicale** tient à faire part de sa haute préoccupation concernant le devenir des correspondants insertion. Pour rappel, chaque agent a bénéficié d'une formation onéreuse pour l'administration et il serait inaudible qu'à l'issue des trois années, ces derniers deviennent la variable d'ajustement des milieux ouverts. Nous attendons un positionnement clair de l'administration sur l'avenir de nos collègues.

Monsieur le Président,

La campagne relative au tableau d'avancement des psychologues se déroule dans des conditions obscures. **FO Justice Psychologue** vous engage à clarifier l'ensemble de ces procédures et des critères retenus. Les agents doivent pouvoir être informés. Ils doivent savoir s'ils sont proposables et proposés, ainsi que les critères retenus pour justifier ces choix.

En outre, **FO Justice Psychologue revendique avec force la création d'un examen professionnel permettant à chaque psychologue de défendre sa carrière pour bénéficier d'un avancement.**

Monsieur le Président,

Le concours 2026 pour le recrutement des psychologues a enfin été annoncé. **FO Justice Psychologue vous enjoint à remonter les besoins du terrain pour enfin couvrir les postes vacants. FO Justice Psychologue continue à défendre la nécessité de développer des règles d'affectation et de mobilité favorables aux agents** permettant de conserver leurs postes pour les collègues contractuels qui le souhaitent et permettant aux stagiaires de muter, s'ils le souhaitent, une fois titularisé.